



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

atteintes à la personne humaine

Question au Gouvernement n° 1087

Texte de la question

SOUTIEN AUX PARENTS DE VICTIMES

M. le président. La parole est à Mme Chantal Brunel, pour le groupe UMP.

Mme Chantal Brunel. Monsieur le ministre de l'intérieur, j'étais à vos côtés (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), jeudi dernier, à Melun, lors de la réunion de travail que vous avez tenue avec des associations de victimes. Nous portons tous dans nos coeurs Estelle, Audrey, Elodie, Delphine, Marion, Angélique, Emilie, Jessica, Marilou et bien d'autres petites victimes que je ne peux toutes citer.

J'ai été frappée, lors de cette réunion, par la très grande dignité et le courage de ces hommes et de ces femmes éprouvés par la disparition d'un des leurs. Ils ont besoin d'accompagnement et d'écoute : un mot, une attention, un geste peuvent faire beaucoup. En réponse, vous leur avez annoncé, monsieur le ministre, la mise en place, dans tous les commissariats et dans toutes les brigades de gendarmerie, d'une charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes. Pouvez-vous nous en dire plus ?

J'ai aussi entendu de leur part d'autres demandes. Ces parents réclament, lorsque les coupables sont arrêtés, des peines avec des périodes de sûreté plus longues. Ils demandent aussi une plus grande sévérité pour les multirécidivistes. Ils savent, eux, que les politiques de prévention de la délinquance n'empêchent pas les actes, que seule l'exemplarité de la peine peut avoir un effet dissuasif. Ils attendent de vous de nouvelles propositions dans ce domaine. Où en êtes-vous sur ce point ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Madame la députée, ces dernières années, il est vrai, on s'est beaucoup préoccupé des délinquants en oubliant de reconnaître à sa juste valeur le drame de la victime. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) La première des injustices, notamment des injustices sociales, c'est le mépris dans lequel sont tenues les victimes.

M. Patrick Ollier et M. Dominique Dord. C'est vrai !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Les policiers et les gendarmes savent bien qu'on peut faire rimer efficacité et humanité. Une femme qui a été victime d'une agression sexuelle doit être reçue dans un commissariat ou dans une brigade avec la délicatesse nécessaire. Une femme ou un enfant qui subissent des violences au sein de la famille doivent être considérés comme des victimes et leur douleur doit être reconnue.

Nous avons décidé que, désormais, dans toutes les écoles de police et de gendarmerie, d'anciennes victimes viendront raconter ce qu'elles ont vécu pour que tous les policiers et tous les gendarmes comprennent que cela

peut arriver à tout le monde. Dès lors, ils ne pourront plus recevoir la personne comme un individu anonyme à intégrer dans les statistiques, mais comme un de leurs proches : leur enfant, leur femme ou leur ami. Humanité et efficacité guideront dorénavant l'action de la police et de la gendarmerie. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Ne leur en voulez pas, ils n'ont rien fait jusqu'à présent parce qu'ils pensaient qu'il n'y avait rien à faire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste où plusieurs députés se lèvent et quittent l'hémicycle.*)

M. le président. Chers collègues, restez assis ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1087

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 2004